

## Planning Familial : pour les droits des femmes, contre les violences et les discriminations

*"Mouvement féministe et d'éducation populaire, le Planning Familial milite pour le droit à l'éducation à la sexualité, à la contraception, à l'avortement, à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes et combat toutes formes de violences et de discriminations."*



© www.planning-familial.org

### QUEL EST L'OBJECTIF DU PLANNING FAMILIAL ?

Depuis 60 ans le Planning Familial est une association qui agit pour que chaque personne ait la possibilité de vivre une sexualité épanouie, sans contrainte ni dépendance, quel que soit son âge, son milieu, son identité de genre et son orientation sexuelle. L'équipe du Planning Familial de Saint-Brieuc est composée de salarié(e)s et de

militantes bénévoles qui ne réalisent ni prescriptions ni actes médicaux.

### QUE PROPOSE LE PLANNING FAMILIAL DE SAINT-BRIEUC ?

- **Des permanences d'accueil hebdomadaires** le mercredi de 17h30 à 19h dans les locaux du Planning Familial pour accompagner toute personne qui souhaite s'informer en

matière de santé sexuelle, de contraception, d'avortement, de dépistage, de vie affective et sexuelle, de bénéficier d'un premier lieu d'écoute en cas de difficultés relationnelles, de violences sexistes et sexuelles...

- **Des permanences dédiées à l'accueil des personnes LGBTQIA+\*** ou en questionnement le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois de 17h à 19h.

\***L** = Lesbiennes (homosexualité féminine),

**G** = Gay (homosexualité masculine),

**B** = Bisexuels (qui ressent une attirance pour les 2 sexes),

**T** = Transgenre (qui a changé de sexe),

**Q** = Queer (qui ne se sent pas appartenir à un genre défini),

**I** = Intersexe (dont le sexe n'est pas défini à la naissance),

[www.saint-lormel.fr](http://www.saint-lormel.fr)

### Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre  
22 130 ST-LORMEL  
Tél. : 02 96 84 14 80  
mairie.st.lormel@orange.fr

### Horaires d'ouverture au public :

Tous les matins, du lundi au samedi, de 9h à 12h et le jeudi soir de 16h à 18h.

Numéro d'appel d'urgence CCAS en dehors des heures d'ouverture du standard (9 h-12h & 14 h-17h30) au 06 74 65 55 64

### Imprimeur Gérant :

René BOUAN

### Ont participé à la réalisation :

William AUBIN,  
René BOUAN,  
Deborah LE DREF,  
Catherine SORGNIARD,  
Josiane ROBISSOUT,  
Thomas SCHMITT

### Création et mise en page :

Cocktail Graphic  
22130 Saint-Lormel  
[www.cocktail-graphic.com](http://www.cocktail-graphic.com)

**A** = Asexuel (qui n'est pas attiré ou qui ne souhaite pas de relations sexuelles),

**+** = toutes les autres formes de positionnement vis-à-vis de la sexualité.

### Il ne faut pas confondre Planning Familial et Centre de planification :

Le Planning Familial est une association alors que le Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) est rattaché à un établissement hospitalier et est composé de gynécologues, sages-femmes et secrétaires qui proposent des consultations médicales et gynécologiques de prévention ainsi que des entretiens de pré-interruption volontaire de grossesse. Il existe un Centre de planification à Dinan rattaché au Centre hospitalier René Pléven (Le centre est ouvert avec ou sans rendez-vous - tél. 02 96 85 70 91, le mardi, de 9 h à 12 h 30 ; et les mercredi et jeudi, de 9 h à 17 h.)

- **Le Planning Familial organise des interventions** en éducation à la vie affective et sexuelle en milieu scolaire, étudiant, festif, dans des structures accueillant des personnes en situation de handicap. Il propose aussi des temps de sensibilisation des professionnel(le)s accompagnant du public sur l'éducation à la sexualité, l'égalité femmes-hommes, la prévention de l'homophobie et de la transphobie.

• **Les membres de l'équipe développent également une vie associative** dans laquelle bénévoles et salarié(e)s accompagnent dans une même dynamique les publics et mènent des actions de plaidoyer en faveur de l'égal accès aux droits, de toutes et tous.

**COMMENT CONTACTER LE PLANNING FAMILIAL DE ST-BRIEUC ?**

Retrouvez l'équipe les mercredis de 17h30 à 19h dans leur local

à la maison départementale des associations (coordonnées ci-dessous) Ce lieu d'écoute et d'informations est confidentiel et gratuit. Vous pouvez venir les rencontrer quel que soit votre âge, votre sexe ou votre orientation sexuelle.

Toutes les infos sur :

**www.planning-familial.org**

**Adresse :**

Maison départementale des associations à Saint-Brieuc  
30 rue Brizeux (1<sup>er</sup> étage).  
22000 ST. BRIEUC

Tél. : 06 75 56 47 03 /  
Pôle LGBTQIA+ : 06 79 62 11 04  
Tél. National : 0 800 08 11 11

**Il existe aussi un autre espace d'écoute à Dinan :**

Espace Femmes  
1 Rte de Dinard, 22100 Dinard  
Contact au 02 96 85 25 24

(Sources : <https://www.planning-familial.org/fr/le-planning-familial-des-cotes-darmor-22> et Ouest France Capucine GILBERT. Publié le 02/11/2021)



**LES BRÈVES\* du Conseil Municipal**

**31 MARS 2023**

**Étaient présents :**

AILLET Louis,  
BOUAN René,  
DAUNAY Loïc,  
LEBORGNE Régine,  
NEUTE Françoise,  
PLESTAN Sylvaine,  
PORCHER Aurélie,  
RAULT Philippe,  
ROBISSOUT Josiane,  
SCHMITT Thomas  
SUIRE Thierry.

**Absents excusés :**

AUBIN William  
(procuration à  
PORCHER Aurélie),  
BOUAN Chantal  
(procuration à  
ROBISSOUT Josiane),  
MENIER Mireille  
(procuration à  
LEBORGNE Régine),  
SORGNIARD Catherine  
(procuration à  
DAUNAY Loïc)

• **Création d'un budget annexe pour le lotissement « Le Courtil de Saint Pierre »**

Pour faciliter la détermination du coût de production, assurer un meilleur suivi de la comptabilité et de la T.V.A. de l'opération du futur lotissement communal nommé « le Courtil Saint Pierre » le conseil municipal décide la création d'un budget annexe.

• **Vote des taux communaux 2023**

Compte tenu d'une augmentation de 7,1 % des bases de la taxe foncière en 2023 et d'une augmentation du taux de la taxe sur les ordures ménagères (passage de 9,65% en 2022 à 11,40% en 2023), le conseil municipal ne souhaite pas augmenter les taux des impôts locaux et décide de maintenir les taux de 2022 pour l'année 2023. Depuis cette année, les communes peuvent à nouveau voter un taux de taxe d'habitation (résidences secondaires). Les taux pour l'année seront les suivants :



**2023 :**

- TAXE d'habitation : 13,04 % (résidences secondaires)
- FONCIER BÂTI : 35,08 % (15,55% + taux départemental de 19,53 %)
- FONCIER NON BÂTI : 63,66 %

• **Budget communal 2023**

**Petit rappel :** D'un point de vue comptable, le budget se présente en 2 parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes né-

cessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'auto-financement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

\* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal. Celui-ci est téléchargeable sur : [www.saint-lormel.fr](http://www.saint-lormel.fr)

## 1 - le compte Administratif 2022 (que l'on pourrait appeler bilan 2022)

Après vérification des écritures, le conseil municipal approuve le Compte de Gestion du budget communal pour l'exercice 2022 et le déclare en conformité avec le compte administratif 2022 dressé par l'ordonnateur. Ce compte s'établit comme suit :

### • Section de Fonctionnement

Dépenses ..... 591 163,00 €  
Recettes ..... 797 615,67 €

### • Soit un EXCÉDENT

de ..... 206 452,67 €  
Avec Affectation  
résultat 2021  
de ..... 158 524,19 €

### • Soit un EXCÉDENT TOTAL de fonctionnement de

..... 364 976,86 €

### • Section d'investissement

Dépenses: ..... 142 540,53 €  
Recettes: ..... 150 029,24 €  
Soit un excédent  
de ..... 7 488,71 €  
Avec excédent 2021  
de ..... 141 041,10 €

### Soit un EXCÉDENT TOTAL de

..... 148 529,81 €

### • Reste à réaliser 2022

Dépenses ..... 187 198,91 €  
Recettes ..... 0,00 €  
Soit un déficit  
de ..... 187 198,91 €

### • Soit un DÉFICIT TOTAL d'investissement

de ..... 38 669,10 €

## 2 - Affectation des résultats 2022

- L'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice s'élève à : 364 976,86 €
  - Le besoin de financement sur les opérations d'investissement 2023 serait de : 1 000 000,00 €.
- Après adoption du Compte

administratif, le conseil municipal affecte les résultats au profit du Budget Primitif 2023, à savoir :

- Recettes de fonctionnement ..... 264 976,86 €
  - Recettes d'investissement ..... 100 000,00 €
- Total ..... 364 976,86 €**

## 3 - Budget primitif 2022 (que l'on pourrait appeler budget prévisionnel)

**Rappel:** Le budget primitif est tout d'abord voté et énoncé aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses prévues pour l'année. Mais en cours d'année, des budgets supplémentaires ou rectificatifs peuvent être nécessaires, afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Après présentation, le conseil municipal adopte le budget primitif suivant pour l'année 2023 :

### Section de Fonctionnement

Équilibre dépenses et recettes: 1 043 340,92 €

### Section d'investissement

Équilibre dépenses et recettes: 1 854 614,40 €

## 4 - Quelques chiffres sur la santé financière de la commune :

- > Encours de dette par habitant :
- 2022 = 81 €
- 2021 = 140 €
- 2020 = 221 €
- 2018 = 394 €
- 2014 = 649 €

> Capacité d'autofinancement par habitant :

- 2022 = 220 517 €  
soit 243 €/habitant
- 2021 = 190 614 €  
soit 212 €/habitant
- 2020 = 218 972 €  
soit 250 €/habitant
- 2018 = 169 599 €  
soit 190 €/habitant
- 2014 = 126 219 €  
soit 139 €/habitant

## • Lotissement de La Madeleine :

Compte tenu des difficultés de circulation rencontrées rue de la Madeleine consécutives au stationnement des véhicules de part et d'autre de la voie, il est proposé la mise en place d'un sens unique. L'avis des riverains concernés sera préalablement recueilli au travers d'un questionnaire à retourner à la mairie ou à déposer chez Louis AILLET au 16 rue du 4 août 1944.



La séance est levée à 21h08.

## • Prochain conseil municipal :

vendredi 21 avril 2023 à 20 h. Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est téléchargeable sur notre site web : [www.saint-lormel.fr](http://www.saint-lormel.fr) et est disponible en mairie ■

## LES INFOS DE LA MAIRIE

### → LA FÊTE DES VOISINS :

Cette fête d'origine française est un moment de convivialité, d'échange et de bonne humeur pour faire connaissance avec ses voisins. Traditionnellement elle a lieu le dernier vendredi du mois de mai ou le premier vendredi du mois de juin. N'hésitez pas à fêter votre voisinage ! En mai ou en juin ou à tout autre moment.

### → HORAIRES D'ÉTÉ DES DECHETTERIES :

#### PLANCOET ZA de Nazareth 02 96 80 29 72

Du 1<sup>er</sup> février au 31 octobre :  
Lundi 9h - 12h  
Mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9h - 12h et 14h - 18h  
Jeudi 14h - 18h

#### MATIGNON Route du Chemin Vert 02 96 41 12 63

Du 1<sup>er</sup> avril au 31 septembre :  
Lundi : 13h30 - 18h  
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 9h - 12h et 13h30 - 18h  
Juillet et août :  
Du lundi au samedi : 9h - 12h et 13h30 - 18h

### → REPORTS DES COLLECTES :

En raison des lundis 1<sup>er</sup>, 8 et 29 mai et du jeudi 18 mai, **les collectes du vendredi sont reportées au samedi.**



## LES BRÈVES\* du Conseil Municipal

21  
AVRIL  
2023

### Étaient présents :

AILLET Louis,  
BOUAN René,  
DAUNAY Loïc,  
MENIER Mireille,  
NEUTE Françoise,  
PORCHER Aurélie,  
RAULT Philippe,  
ROBISSOUT Josiane,  
SUIRE Thierry.

### Absents excusés :

AUBIN William  
(procuration à BOUAN René),  
BOUAN Chantal  
(procuration à  
ROBISSOUT Josiane),  
LEBORGNE Régine  
(procuration à  
MENIER Mireille),  
SORGNIARD Catherine  
(procuration à DAUNAY Loïc),  
SCHMITT Thomas  
(procuration à  
NEUTE Françoise)  
PLESTAN Sylvaine  
(procuration à  
PORCHER Aurélie).

\* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal. Celui-ci est téléchargeable sur : [www.saint-lormel.fr](http://www.saint-lormel.fr)

### • LES INFOS DE DINAN AGGLOMÉRATION :

Lors du Conseil communautaire du 27 mars 2023 a été adoptée la stratégie de retour à la conformité de l'assainissement non collectif basée sur les principes suivants :

> Un accompagnement des élus communaux visant au partage d'informations et à la coordination d'actions, et plus particulièrement l'instauration d'une rencontre

annuelle entre un référent du service SPANC et un élu de la commune permettant d'évoquer l'évolution du niveau de conformité sur la commune, partager un objectif de mise en conformité et identifier les points noirs.

> Un ciblage et une sensibilisation plus forte des usagers propriétaires de système d'assainissement non collectif non conforme par le service SPANC de Dinan Agglomération, se traduisant par une visite de diagnostic gratuite proposée par le service du SPANC aux propriétaires ciblés, et des visites gratuites par le service du SPANC en cas de réhabilitation suite à cession immobilière.

> Un règlement de service permettant l'instauration progressive de pénalités comme suit :

- 100 € en année 1 de non-conformité,
- 200 € en année 2
- 400 € en année 3.

> L'instauration, pour équilibrer le budget SPANC actuellement déficitaire, en lieu et place de l'actuelle facturation du contrôle de bon fonctionnement à l'acte (110 €), d'une redevance de 25 € TTC annuelle, facturée à l'appui de la facture d'eau.

### La conférence des maires du 11 avril 2023 a été consacrée à 2 points :

> Présentation du projet de récupération de chaleur de l'Unité de Valorisation Énergétique de Taden sur la zone agglomérée de Dinan et du mode de gestion envisagé (transfert de compétence vers Dinan Agglomération).  
> Refonte de la politique déchets (ordures ménagères

en porte à porte toutes les 2 semaines même hors agglomération - emballages de toutes natures et papiers en apport volontaire (bacs jaunes). Ce sujet sera évoqué lors du prochain conseil communautaire du 24 avril.

### • Lotissement communal « Le Courtil Saint Pierre » :

#### > Convention avec le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE22)

Le SDE22 a été sollicité pour une étude concernant la desserte basse tension, l'éclairage public 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> phase et les infrastructures de télécommunications des 10 lots du lotissement communal « Le Courtil Saint Pierre ».

Le conseil municipal approuve :

- Le projet d'alimentation basse tension pour un montant estimatif de 38 000,00 € TTC. À titre indicatif, la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude s'élève à 15 833,33 €.
- Le projet d'éclairage public prévu pour un montant estimatif de 6 480,00 € TTC (1<sup>ère</sup> phase) et 29 808,00 € TTC (2<sup>e</sup>

phase) (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie). À titre indicatif, la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude s'élève à 3 900 € (1<sup>ère</sup> phase) et 17 940 € (2<sup>e</sup> phase).

D'autre part, le conseil municipal confie au SDE22 la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique pour un montant estimatif de 15 200 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

À titre indicatif, la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude s'élève à 10 133,33 €.

#### > Devis travaux ENEDIS

Dans le cadre des travaux du lotissement communal, le déplacement de la ligne à haute tension est à prévoir. ENEDIS a transmis un devis de raccordement sous MOA (Maîtrise d'Ouvrage) du SDE22 avec commande de poste. Une prise en charge par ENEDIS dans le cadre d'un lotissement communal est prévue à hauteur de 50%.

Pour ces travaux, le conseil municipal valide le montant à la charge de la commune qui s'élève à 5 262,01 € HT soit 6 314,41 € TTC.



## LES INFOS DE LA MAIRIE



### → DON DU SANG :

La prochaine collecte de sang aura lieu le **vendredi 26 mai 2023** à la salle des fêtes de Matignon. **Merci de vous inscrire sur mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr**

Toute personne âgée de 18 ans à 70 ans est un donneur potentiel, n'hésitez pas à vous présenter. **PENSEZ A VOTRE CARTE D'IDENTITÉ Donner est un acte généreux qui sauve des vies** Merci pour votre participation.!

### > Devis des branchements au réseau d'assainissement

Les branchements de 8 des 10 lots seront effectués sur le réseau principal de la rue Saint Pierre et seront facturés directement à la Commune par Dinan Agglomération. Le

conseil municipal valide le devis d'un montant de 10 496 € HT soit 12 595,20 € TTC. Les 2 autres lots seront raccordés à l'antenne qui sera réalisée dans le cadre des travaux du lotissement. Les dépenses ci-dessus énoncées seront à prévoir au budget annexe « Lotissement le Courtil St Pierre ».

### • Travaux dans les bâtiments communaux :

#### > Bâtiment scolaire :

Pour répondre à un besoin de réfection d'un plancher de l'école (travaux à effectuer durant les vacances scolaires de cet été), le conseil municipal valide le devis de l'entreprise de Jean-François FAVREL Menuiserie, à savoir :

- Mise en sécurité du plancher de la bibliothèque pour 1600 € HT
  - Mise en sécurité du plancher de la salle des enseignants pour 1900 € HT
- soit un montant total de 3500 € HT (4200 € TTC.)

#### > Bâtiment abritant le bar et logement :

Pour le remplacement des volets du bâtiment situé 16 rue des Tilleuls, le conseil municipal valide la proposition de Jeff Menuiz :

- Volets battants en alu pour 4 059,20 € avec 1 360 € de pose soit au total 5 419,20 € HT

### • Travaux de restructuration de l'ensemble salle polyvalente et mairie :

Sur les 13 lots de l'appel d'offres, 4 sont infructueux (charpente, couverture, menuiseries extérieures, menuiseries intérieures/agencement). Une nouvelle consultation est en cours. La date limite de dépôt des offres pour ces 4 lots infructueux est fixée au 24 mai 12h.

### • Prochain conseil municipal :

Jeudi 25 mai 2023 à 20h. Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est téléchargeable sur notre site web : [www.saint-lormel.fr](http://www.saint-lormel.fr) et est disponible en mairie ■

## LES INFOS DE LA MAIRIE

### → CALENDRIER DES PERMANENCES DU MEDIATEUR DE JUSTICE :

Pour tout problème de droit privé, le médiateur de justice peut vous aider.

Une fois par mois il tient une permanence sur rendez-vous de 9 h à 11 h 30 dans différentes mairies :

- Mardi 9 mai en la mairie de Plancoët
- Mardi 16 mai en la mairie de Plouër
- Mardi 23 mai en la mairie de Ploubalay
- Mardi 6 juin en la mairie de Pleudihen

### → BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT, C'EST OBLIGATOIRE

Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en MAI 2007 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter le livret de famille).

#### DÉMARCHE :

> **En ligne** : Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.

> **Sur place** : En mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) ; Livret de famille. À savoir : il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

## → SAISON CULTURELLE DINAN AGGLO : PROGRAMMATION CULTURELLE PLANCOËT-PLÉLAN

• **HÔTEL BELLEVUE**  
**Compagnie Arcosm**  
Poésie Chorégraphique et Cinématographique  
Mardi 9 mai 20h30 - Salle Solenval / Plancoët  
11€/8€/6€

• **DES BORDS DE SOI**  
**Compagnie l'MRG'ée**  
Cirque au bout des rêves  
Vendredi 12 et samedi 13 mai 20h30 - Chapiteau / La Vicomté-sur-Rance  
18€/14€/6€

• **LA RONDE**  
**DU CRÉPUSCULE**  
**Compagnie Ladainha**  
Deux chorégraphies bavardes  
Vendredi 26 mai 20h30 - Salle Solenval / Plancoët  
18€/14€/6€

• **TANKUS THE HENGE**  
**FREAK IT OUT /**  
**MANGE LA VIE AVEC**  
**LES DOIGTS**  
Journée folle et festive  
Samedi 3 juin à partir de

15h30 - Salle Solenval / Plancoët  
11€/8€/6€

**Renseignements :**  
**02.96.87.03.11**  
**(Théâtre des Jacobins) ou**  
**02.96.84.00.57 (Office de Tourisme de Plancoët) /**  
**saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr**

# Stockons l'eau de pluie !

De plus en plus précieuse, l'eau manque fréquemment en été. Aussi, on récupère celle qui tombe du ciel en ce moment, afin de faciliter l'arrosage du jardin et du potager à la belle saison.



Si la fin de l'hiver et le printemps sont généralement pluvieux, les mois de juillet et août sont de plus en plus secs sur tout le territoire, y compris dans les régions les plus humides. Ce qui oblige les pouvoirs publics à prendre des mesures drastiques, dont l'interdiction d'arroser. Or, même si on a veillé à mettre en place des variétés adaptées à la sécheresse, les plantes en pot, les jeunes arbres et arbustes ont besoin d'arrosage, tout comme le potager. Alors on anticipe en récupérant autant que possible l'eau de pluie et on la stocke, afin de l'utiliser plus tard.

*Petite pluie  
de mai rend tout  
le monde gai !*

## UN GESTE SIMPLE ET ÉCOLO :

Autrefois, les jardiniers disposaient ici et là dans leur potager de vieux bidons métalliques ou poubelles en

plastique, afin de recueillir l'eau de pluie. Une solution économique mais moyennement efficace, et fort peu esthétique.... Pour accroître la quantité d'eau récoltée, mieux vaut placer des cuves à proximité des bâtiments et installer sur la descente des gouttières un module spécifique, qui conduira l'eau dans la cuve.

## DES RÉSERVES OPTIMISÉES :

Le hic, c'est que ces réserves à ciel ouvert sont rarement très propres, car souillées par les feuilles mortes et autres déchets végétaux. Et elles attirent les moustiques... Il est donc préférable d'opter pour des récupérateurs d'eau de pluie fermés, élaborés pour être raccordés aux descentes de gouttière. La plupart de ces cuves sont dotées d'un robinet facilitant le remplissage d'un arrosoir. Certaines peuvent être accrochées au mur de la maison et d'autres en forme de jarre XXL, très décorative, permettent de cultiver des

fleurs dans la partie couvercle. Leur capacité va de 200 à 500 litres en moyenne, mais il existe également des modèles de plus de 1 000 litres.



## UN MINIMUM D'ENTRETIEN :

Pour le bon fonctionnement de votre réservoir d'eau, nettoyez régulièrement le filtre collecteur de gouttière, celui du robinet de sortie et de la pompe. Une fois par an, il est bon de vider et de laver à fond la cuve.

(source Prima N° 488 - Rosenn Le Page)

## ATTENTION : L'EAU DE PLUIE N'EST PAS POTABLE



Attention, l'eau de pluie est une eau non potable. Elle ne respecte pas les limites de qualité fixées par le code de la santé publique pour les eaux destinées à la consommation humaine.

## LES INFOS DE LA MAIRIE

### → ENQUÊTE DE TERRAIN SUR LES PLANS D'EAU

Dans le cadre du contrat de bassin versant de l'Arguenon 2022-2024, des prospections des plans d'eau présents sur le bassin versant de l'Arguenon vont être effectuées par Coline FAIELLO, stagiaire à Lamballe Terre & Mer et Jeanne RIVOLET, stagiaire à Dinan Agglomération.

À travers la réalisation d'un inventaire de terrain, l'objectif de ce travail est d'acquérir une meilleure connaissance des plans d'eau et de leurs rôles sur la ressource en eau (en quantité et qualité), sur les inondations, sur la biodiversité ainsi que sur leurs autres usages de loisirs.

Pour cela des prospections seront menées sur une période de 3 mois et demi, entre mi-avril et début août 2023. Un rendu sera réalisé en fin d'étude. Merci de leur réserver le meilleur accueil.

# Dinan Agglomération lance le DÉFI CIT'eau :

Le défi citoyen pour réduire notre consommation en eau.

Un défi citoyen pour réduire sa consommation en eau, c'est ce que propose Dinan Agglomération aux habitants du territoire. Pour incarner ce défi, la collectivité est à la recherche des futurs ambassadeurs de la démarche.

## DES FOYERS SÉLECTIONNÉS POUR BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT

Entre 3 et 5 foyers seront sélectionnés pour bénéficier d'un accompagnement technique et financier afin de les aider dans leur démarche. Il est possible de déposer sa candidature du 20 avril au 12 mai sur le site de Dinan Agglomération.

## COMMENT DEVENIR AMBASSADEUR

Pour tenter l'aventure et devenir l'un des ambassadeurs du Défi Cit'eau, rendez-vous sur le site de Dinan Agglomération et complétez le questionnaire

en ligne :  
<https://www.dinan-agglomeration.fr/Environnement-developpement-durable/Eau-et-assainissement/Eau-potable/Defi-Cit-eau>

Les candidatures seront ensuite étudiées par les services de Dinan Agglomération qui reviendront vers les foyers retenus fin mai.

**DÉFI CIT'eau**  
Le défi citoyen pour réduire sa consommation en eau



## LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **RESTOS DU CŒUR DE MATIGNON : CAMPAGNE D'ÉTÉ**

La campagne d'été des Restos du Coeur qui a débuté le jeudi 23 mars 2023 se poursuivra jusqu'au jeudi 16 novembre 2023.

**La distribution se fera toutes les 2 semaines de 9h à 11h15.**

→ **INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE**

Les nouvelles inscriptions à l'école pour l'année 2023-2024 se font en mairie.

**Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.**



## VIE COMMUNALE : associations et entreprises

### AMICALE LAÏQUE :

#### • FÊTE CHAMPÊTRE ouverte à tous

Nous vous attendons nombreux le Dim. 18 Juin 2023 dès 11h sur le Terrain de foot de ST-LORMEL. Un spectacle sera proposé dès 11h. Le repas sera servi à partir de 12h : Paëlla / fromage / dessert / café 13 €, Jambon-frites / compote / jus de fruit 6 € Réservations obligatoires en amont auprès du Bar de ST-LORMEL "Le Cormoran" et du Bar de CREHEN "Le menhir" avant le dim. 4 Juin 2023. De nombreuses animations

seront proposées pour les grands et les petits tout au long de l'après-midi : poneys, pompiers, démonstration de Cornholl, pêche aux canards, enveloppes, panier garni, tir au but et de nombreuses autres surprises. Avec la fanfare de rue "la Fanf'alaise". Afin de compléter cette belle journée, les enfants du RPI vendront des tickets de tombola courant mai. Merci d'avance de l'accueil que vous pourrez leur réserver.

#### • LOTO :

Un franc succès pour le premier LOTO organisé par l'amicale

laïque CREHEN-ST-LORMEL qui s'est déroulé le dim. 26 Mars 2023 à la salle des Fêtes de CREHEN.

Près de 300 personnes ont fait le déplacement dans le but de

remporter les nombreux bons d'achat mis en jeu allant jusqu'à 400 €. Les membres du bureau et tous les membres actifs ont réuni leur énergie pour mener à bien cette grande animation.





## VIE COMMUNALE : associations et entreprises



### • ATELIER « COUTURE CRÉATIVE »

Un atelier ouvert à TOUS, même aux débutants. RDV les mardis 2, 9, 16 et 30 mai 2023 à 14 h 30 à la salle du Conseil, Mairie de St-Lormel.

La participation est gratuite. Nous demandons seulement de prendre l'adhésion annuelle à l'association (10 €). Plus d'infos au 06 28 20 52 72

### • ATELIER PATCHWORK :

L'atelier patchwork les 15 et 22 mai, de 14H à 16H, salle du Conseil - Mairie de ST-LORMEL. N'hésitez pas à venir vous joindre à nous, ou à nous rendre visite pour découvrir. Atelier gratuit. Seule l'adhésion à l'association (10 € pour l'année) est demandée. Plus d'infos au 06 73 36 53 36 ou au 02 96 80 46 84



### **LORMELIMELO :**

#### • Belle chasse aux œufs, samedi 8 Avril.

25 enfants, accompagnés de leurs parents, avaient pour mission de chercher les œufs factices et de répondre à un questionnaire en se servant des indices cachés le long d'un parcours fléché par des panneaux réalisés par Daniel Perrin. En échange de quoi, ils se voyaient remettre, à l'arrivée, de vrais œufs en chocolat, ainsi qu'un diplôme de chasseur d'œufs. Et le soleil avait fait la politesse d'être présent. La dizaine de bénévoles de LormelimeLO, mobilisés pour l'organisation, a eu le plaisir de voir ces frimousses réjouies de leurs trouvailles, et espère les retrouver, cet été, à venir colorier le mandala géant tracé par David Balade. Une animation sans doute à renouveler, l'an prochain.

### **AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS :**

#### • Les prisonniers de guerre dans le Pays de Dinan :

En marge des cérémonies du 8 Mai, les Anciens Combattants accueillent l'historien dinannais Gilles Bourrien, professeur d'histoire au lycée de la Fontaine des Eaux, qui viendra parler des prisonniers de guerre du pays de Dinan et se penchera aussi sur le sort des conjointes, des enfants et des parents de ces hommes. Cette conférence s'adresse à toutes et tous. Elle se tiendra à la salle polyvalente le ven. 5 mai à 18h30. Entrée libre.

#### • Cérémonie du 8 mai :

Les anciens combattants et

la population sont invités à participer à la cérémonie du 8 Mai au Monument aux Morts.

À 11h30 : dépôt de fleurs, minute de silence, discours. À 12h : Vin d'honneur organisé par la Mairie.

à partir de 14h, 3 € / personne. Deux circuits proposés, 8 et 15 km. Collation en fin de randonnée.

**Repas :** à partir de 19h, sous le préau du terrain de football.

Inscriptions auprès des responsables du Comité des Fêtes ou au bar Le Cormoran, 14 € / adultes, 7€ / enfants. Le menu : Terrine de poisson - Brochette de coquilles St Jacques - Pomme de terre/Ratatouille - Fromage - Dessert".

### **COMITÉ DES FÊTES :**

#### Randonnée pédestre et repas de la mer :

Le sam. 13 mai prochain, le Comité des Fêtes organisera une randonnée pédestre l'après-midi et son traditionnel repas de la mer en soirée.

**Rando :** départ 14h30 du parvis de l'église. Inscriptions

### **VIDE GRENIER DU 14 juillet :**

Ouverture des réservations, 7 € / emplacement. Renseignements et inscriptions : 07 83 39 78 19



### **LES CORMORANS :**

#### Tournoi de fléchettes électroniques au bar « Le Cormoran »

En vue du championnat, un tournoi de fléchettes a été organisé au bar « le cormoran », à St-Lormel. Ils étaient 60 joueurs, formant trente doublettes, en tournois, au bar « Le Cormoran », à Saint-Lormel, samedi 15 avril. Les compétitions ont commencé à 10 h. 7 bénévoles ont contribué au bon déroulement de la journée. Ce tournoi était une préparation du championnat de France qui va avoir lieu à Vannes, au cours de la 2<sup>e</sup> semaine de juin. Ce seront des compétitions en doublettes et par équipes de 4 joueurs. Les gagnants du groupe A sont Gwendal Thomas et Sylvain Coca, dans le groupe B, les vainqueurs sont Tom Rolland et son fils, Noé.